



Mon voisin a construit une cheminée tout contre la mienne

Par **anne59**, le **09/03/2008** à **09:50**

mon voisin a demandé une surelevation de toiture de 1.5m. pour cela il a demandé une déclaration de travaux a la communauté urbaine de ma region qui lui a ete refuser dans un premier temps . cause: considerant que le faitage apres surelevation presenterait une hauteur superieur a celle du faitage des constructions voisines .le maire de mon village a cependant accepter sur les entre fait les travaux . en a t il le droit ? la construction est termine . sur mon toit j avais une cheminée sur lequel j avais mis un cerclage pour mon antenne de tv ce cerclage est pris dans le cheminée du voisin. je lui ai pour tant fait remarquer que plus jamais je ne pourrais acceder a mon cerclage en vain sa cheminée est tout tout contre la mienne et meme une brique y prend appuie et elle est bien plus haute aussi je n ai plus de tirage j ai pourtant un t sur le haut de la cheminée ... j aimerais que vous me conseillez sur la marche a suivre pour me sortir de ce mauvais plaisantin pas facil je suis aller voire le maire de mon village qui a dit qu il interviendrait mais en vain je crois qu il est bien trop occuper a sa prochaine election je vous remercie d avancer parent anne